

Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2024

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Karen ANCEY, Jean-Claude DEBUS, Benjamin GRENAT, Antonio MONTES

Membres excusés : Jérôme HAUTEVILLE (donne pouvoir à Cyrille GALLAY)

Membres absents : Vincent REQUET, Marie-France VIGNES

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2024

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance

Cyrille GALLAY est nommé secrétaire de séance.

Vote : Accord à l'unanimité

III- Affaires financières

- Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget : budget principal

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget principal de la commune de LA FORCLAZ n'a pas encore été voté, considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour le budget principal, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Ch	LIBELLE	BP+DM 2023	Autorisation crédits 25%
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels)	51 280.00 €	12 820.00 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, bâtiments)	479 725.88 €	119 931.47 €
23	Immobilisation en cours constructions et installations nouvelles	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
TOTAL		531 005.88 €	132 751.47 €

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses comme indiqué et précise que ces dépenses devront être reprises lors du vote du budget 2024.

Vote : Accord à l'unanimité

IV- Affaires générales

1- Embauche d'un vacataire pour le périscolaire

Madame le Maire informe qu'elle a eu recours à un vacataire pour assurer le périscolaire.

2- Préparation budgétaire : intervention d'un renfort au secrétariat.

Madame le Maire informe qu'elle a demandé un renfort au secrétariat auprès du centre de Gestion de la Haute-Savoie pendant 3 jours.

3- Organisation de la fête pour le classement de l'église

La date finalement retenue est le 7 juillet 2024, jour de la fête patronale.

Elle démarrera par une messe à 10 h célébrée par Monseigneur Yves Le Saux, Evêque d'Annecy.

4- Fête de la Cervogne à Courmayeur

Dans le cadre du jumelage avec le village d'Oyace en Italie, les élèves de l'école Robert Morel et ceux de l'école d'Oyace sont inscrits au concours Cervogne (franco-provençal) qui aura lieu le vendredi 24 mai 2024 dès 9h à Courmayeur. Le Comité de jumelage a prévu un car pour les familles et les membres du Comité de jumelage.

5- Point Micro-Folie

La Micro-Folie va être présentée dans les 15 villages de la CCHC. Elle a démarré son parcours à La Forclaz le vendredi 2 février et a eu un franc succès.

6- Point rencontres intergénérationnelles

Les bénévoles de la bibliothèque ont proposé une rencontre intergénérationnelle le 1er samedi de chaque mois. Une 1ère rencontre a eu lieu le samedi 3 février et a été appréciée des participants. L'aubergiste avait préparé des crêpes pour l'occasion.

7- Concours des maisons fleuries : l'opération sera reconduite en 2024.

8- Désignation d'un délégué à la commission "Espaces naturels et agricoles" du Haut-Chablais : Gilles GRENAT est désigné.

V- Questions diverses : aucune question diverse.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance,
Cyrille GALLAY

